

API GRDF ADICT

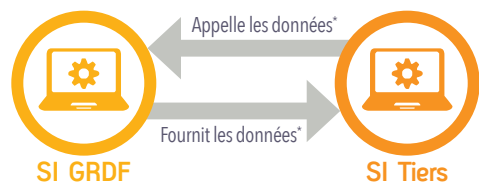
Pour qui ?



Ce service s'adresse principalement aux entreprises fournissant des services de **Maîtrise de l'Énergie** (études de performances énergétiques, suivi de consommations multi-fluides...) et aux grandes collectivités ou groupes privés désireux d'**industrialiser leur suivi de consommation** multi-sites.

Qu'est-ce qu'une API ?

API (*Application Programming Interface*) se traduit par une « Interface de programmation applicative ». C'est un **flux automatisé de données entre deux logiciels** (exemple : deux Systèmes d'Information de deux organismes différents).



* Le flux est conditionné par la signature d'un consentement du titulaire.

Le transfert de données via API est-il fait pour moi ?

Pour vous aider à déterminer votre niveau d'API-compatibilité, nous vous proposons de répondre aux 5 questions suivantes :

	Oui	Non
• Est-ce que je connais la définition de « API » ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est-ce que je connais le format JSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Ai-je un Système d'Information avec une équipe dédiée ou fais-je appel à un prestataire pour réaliser des implémentations techniques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est-ce que je souhaite proposer/disposer d'un service qui intègre automatiquement des données en provenance de GRDF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Ai-je besoin du détail des consommations à la maille des compteurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu **Oui à plusieurs questions**, l'API du service GRDF ADICT vous sera probablement très utile. **N'hésitez pas à nous contacter afin de convenir d'une date de connexion.**

Dans tous les cas, l'équipe GRDF ADICT reste à votre écoute pour déterminer la meilleure solution pour vous afin d'accéder aux données de consommation souhaitées.

Vos contacts au sein de GRDF

En cas de questions sur ce service, n'hésitez à contacter vos relai habituel au sein de GRDF.

Une boîte mail dédiée à ce nouveau service est également à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions : equipe-grdf-adict@grdf.fr



L'Accès aux Données Individuelles des Clients par des Tiers

GRDF ADICT

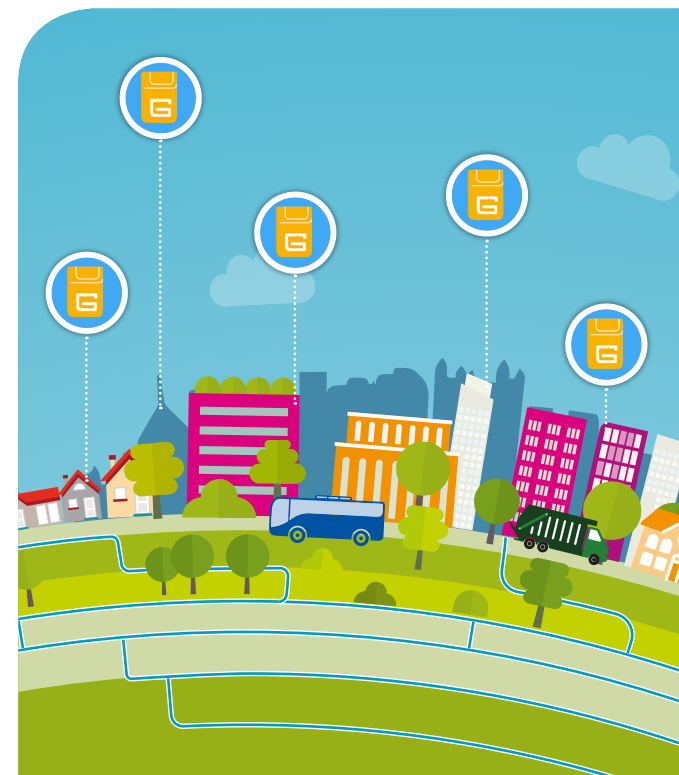
Conception/création graphique : Atelier Patrick Guillon - Illustrations : GRDF/Mangaia

CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR



Quel que soit votre fournisseur
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF - Société anonyme au capital de 1 800 745 000 euros - Siège social : 6 rue Condorcet 75009 Paris - RCS Paris 444 786 511



Notre ambition

Le rôle de GRDF sur les données s'inscrit dans le cadre de sa mission de service public et dans le respect de la réglementation en vigueur.



L'objectif est double :

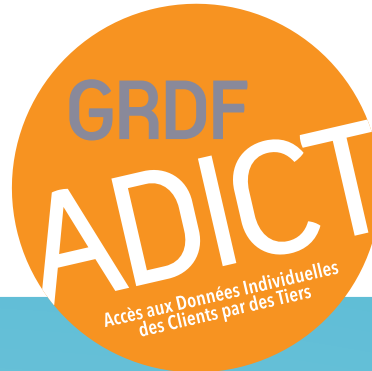
Favoriser l'utilisation des données : développer leur connaissance en partageant leurs principes d'utilisation et de diffusion, mettre à disposition des canaux adaptés et accompagner les utilisateurs pour renforcer la valeur ajoutée.



Veiller à la sécurité et à la confidentialité : au-delà de notre obligation réglementaire de respect des textes (le RGPD, le Code de l'Énergie, par exemple) il est important pour GRDF de garantir la confidentialité des Données à Caractère Personnel en développant des services sécurisés d'accès à la donnée.

Le service GRDF ADICT

GRDF ADICT est un **service de mise à disposition des données individuelles de consommation de gaz par API**. Il vous permet d'accéder, par un **flux automatisé et sécurisé**, aux données brutes (non mises en forme) des clients qui souhaitent les partager avec vous et de les intégrer à vos services.



Focus

" Sécurité des données "

La RGPD / le Code de l'Énergie, qu'est-ce que c'est ?

Les données « Individuelles » de consommations sont des Données à Caractère Personnel (ou DCP) pour les usagers qui ne sont pas titulaires du contrat de fourniture. Accéder à des DCP nécessite le consentement de la personne physique / l'autorisation expresse de l'entité morale concernée par la donnée de consommation.

Dois-je recueillir des consentements / autorisations ?

Non

Vous êtes titulaire du contrat de fourniture associé au compteur. Dans ce cas, vous pouvez accéder à la donnée sans consentement.

Oui

Vous n'êtes pas titulaire du contrat de fourniture des compteurs auxquels vous souhaitez accéder. Vous devez être en possession du consentement / de l'autorisation du titulaire.

Comment GRDF gère la protection des données ?

La sécurité est une priorité pour GRDF. GRDF réalise des contrôles sur les accès à la donnée afin de valider que la sécurité (consentement / autorisation expresse obtenue) est appliquée.

Tout accès à ses données est spécifié au client final par e-mail ou sur son espace personnel via grdf.fr. En cas de doute, il sollicite GRDF afin que ce dernier réalise un contrôle.

Données individuelles de consommation

- Ce sont les données de consommation associées à un compteur en particulier.
- Chaque client final (collectivité, professionnel ou particulier) possède le droit d'usage de la donnée associée à son compteur.
- La mise à disposition de cette donnée à d'autres usagers (fournisseur d'énergie, fournisseur de services, etc.) doit s'accompagner d'une gestion de la sécurité associée à la sensibilité de la donnée (possession d'une autorisation ou d'un consentement du client).